

**DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDE DES RENCONTRES DES 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> CYCLES**

21 avril 2017, local 2419 DKN

**Programme**

13h00      **Mot d'ouverture**  
Prononcé par Kader Leonide Modou, doctorant et membre du comité organisateur

**Première séance présidée par le professeur Ivan Tchotourian**

13h05      **Finance sociale : organisation juridique et fiscalité**  
Margaux Morteo, candidate à la maîtrise avec mémoire, Faculté de droit, Université Laval

**Résumé :** La finance sociale, en plein essor au Canada, est un concept innovant ayant pour but de réaliser des investissements de capitaux avec des rendements positifs tout en ayant pour finalité la réalisation de missions sociales. La conception du capitalisme classique tel que connu par le droit des affaires prend un nouveau virage dans un contexte actuel où les problématiques sociales ne trouvent pas de réponses efficaces. La finance sociale a l'audace de proposer une nouvelle alternative. Pour mener à bien ces objectifs ambitieux, les entreprises sociales doivent pouvoir bénéficier d'un encadrement juridique et fiscal leur permettant de poursuivre leurs missions, tout en bénéficiant de financement adéquat. Le droit a alors un rôle à jouer pour en faciliter le développement, bien qu'il démontre rapidement ses limites, et la réflexion juridique trouve toute sa pertinence au regard des problématiques entourant l'organisation juridique et la fiscalité de la finance sociale.

13h25      **L'accès des PME québécoises à la justice participative : analyse économique et normative**  
Rodrigue Ebata, doctorant, Faculté de droit, Université Laval

**Résumé :** Notre communication portera sur une analyse économique de l'accès des PME à la justice participative au Québec, qui repose sur la prévention et le règlement des différends (PRD). Depuis des décennies, la justice traditionnelle, en tant qu'organe de régulation sociale, est en crise. Elle est lente, chère, complexe et incertaine. En outre, elle est mal perçue de

la part de la population en général et des PME en particulier. Dans un contexte de crise de la justice et de changements incitatifs, dans le Code de procédure civile québécois, les PME, doivent faire des choix stratégiques lors de la survenance d'un conflit avec un partenaire d'affaires. En effet, une décision de justice, à la suite d'un conflit, anéantit de façon définitive la relation d'affaires durement bâtie entre les actionnaires d'une société à capital fermé qu'est la PME ou avec un client de celle-ci. La justice participative a pour volonté de pallier les carences et les lacunes de la justice traditionnelle en promouvant l'accès à la justice des citoyens, mais également des entreprises, dont les PME. Elle englobe des procédés adéquats pour le justiciable, c'est-à-dire adaptés à son contexte, tels le recours aux modes de prévention et de règlement des différends (médiation, négociation, conciliation, arbitrage, etc.). Notre projet de recherche visera à étudier les changements incitatifs provoqués par la réforme de la procédure civile au Québec en matière de justice participative, ainsi que son impact sur le comportement des PME lors d'un conflit avec des partenaires d'affaires. Depuis l'entrée en vigueur du NCPC en 2016, les PME doivent considérer les PRD avant d'effectuer leurs recours en justice. Cette réforme semble privilégier la prévention et le règlement des différends au détriment de l'approche adversative et distributive de la justice traditionnelle. Placées dans ce contexte, il appert que les PME doivent effectuer des choix stratégiques dans leurs interactions avec leurs associés, clients ou fournisseurs. Nous déterminerons si la justice participative, de par son caractère économique, confidentiel, flexible et non contraignant, est l'approche la plus efficiente pour permettre aux PME d'optimiser la gestion de leurs conflits.

13h45

### **Développement du commerce international et code Cima**

Thomas Nguema Evie, doctorant, Faculté de droit, Université Laval

**Résumé :** Le développement économique du continent Africain passe par l'essor des échanges commerciaux. Ces échanges posent en toile de fond deux problématiques : la question de la sécurité des échanges et la question de la sécurité des investissements. Le code Cima (code matérialisant l'uniformisation du marché des assurances entre certains pays africains) pourrait être un plus dans l'enrichissement du droit des affaires en Afrique (Ohada). Tout l'intérêt de notre sujet est de montrer comment ce code peut être un élément attractif pour les États du continent africain mais aussi pour les États en dehors du continent africain qui souhaiteraient investir en Afrique.

14h05 Discussion

14h50 Pause-santé

**Deuxième séance présidée par la professeure Monica Popescu**

15h05 **La théorie de l'État fiduciaire en matière environnementale: vers une redéfinition des obligations de l'État**

Stéphanie Roy, doctorante, Faculté de droit, Université Laval

Résumé : Depuis les années 70, des auteurs ont élaboré des pistes de solution à la crise environnementale actuelle fondées sur la théorie d'un État fiduciaire. Toutefois, la littérature portant sur la théorie de l'État fiduciaire ne s'est pas penchée sur les moyens concrets qui permettraient à l'Administration de l'appliquer dans ses décisions et actes environnementaux. Dans le cadre du contrôle judiciaire des actes de l'Administration, les tribunaux canadiens ont commencé, de façon embryonnaire, à imposer des devoirs plus importants à l'Administration lorsqu'il est question d'environnement. À notre avis, ces devoirs correspondent déjà à des obligations fiduciaires dans plusieurs cas et pourraient permettre de déterminer les moyens d'appliquer cette théorie dans le futur afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement. Notre présentation abordera donc, d'une part, la théorie de l'État fiduciaire et, d'autre part, son application dans le contrôle judiciaire au Canada.

15h25 Discussion

15h40 **Échange sur la rédaction aux cycles supérieurs**

animé par Julia Sotousek et Lise Giard, doctorantes, Faculté de droit, Université Laval

16h30 **Mot de clôture**

Prononcé par François Hénault, doctorant et membre du comité organisateur

16h40 **Verre de l'amitié**

*Le Comité des Rencontres des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles remercie chaleureusement ses partenaires : la Faculté de droit de l'Université Laval, la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon et le Centre d'études en droit économique (CEDE).*